



F. REIDE, 10, rue de Solférino
CCP : Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10
Tél. : SUF. 21-38

Bulletin d'information

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs
du Centre National de la Recherche Scientifique

Bulletin mensuel n° 41

mars 1962

SOMMAIRE

- I) Le prochain Congrès de notre Syndicat
- II) Après le "cessez-le-feu"
- III) L'action revendicative
- IV) Les commissions d'avancement
- V) Les primes du 1er semestre 1962

LE PROCHAIN CONGRES DE NOTRE SYNDICAT

Le 7ème Congrès de notre Syndicat aura lieu le 31 mars et le 1er avril. L'ordre du jour est fixé de la manière suivante.

Samedi 14 h. 30 - Rapport du Bureau

Discussion et interventions des sections.

Dimanche 9 h. - Rapport sur l'organisation

Suite de la discussion et des interventions des sections.

Dimanche 14 h.30 - Elaboration et vote des résolutions

Election au Conseil National.

Nous demandons à toutes les sections, à tous les camarades isolés de faire un effort particulier tant pour la représentation au Congrès, que pour la préparation des interventions.

D'ores et déjà nous savons que de nombreux camarades, responsables de sections de province assisteront au Congrès. Les échanges de vues, et les discussions promettent d'être intéressants et fructueux.

Comme d'habitude, nous organisons le samedi soir une sortie théâtrale, et le dimanche à midi un repas en commun. Inscrivez-vous le plus rapidement possible, pour ces sorties collectives, au syndicat.

Grâce à l'effort et à l'activité de tous, nous sommes sûrs que les assises des 31 mars et 1er avril seront particulièrement importantes.

APRES LE CESSEZ-LE-FEU

Après plus de sept ans, la solution qu'a, depuis le début, préconisée la CGT commence à entrer dans les faits.

C'est la négociation sur la base du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, négociation avec les combattants algériens, qui a conduit au cessez le feu du 19 mars.

Est-ce que nous en sommes arrivés là parce que les dirigeants politiques, les gouvernements qui, tout au long de ces sept années, nous contredisaient, tentaient même d'étouffer notre voix, ont soudain reconnu leur erreur ?

Certainement pas.

Après le coup d'Etat de mai 1958, les forces du passé étaient prêtes (et sont encore prêtes) à renouveler un coup de force pour perpétuer la domination coloniale et faire reculer encore la paix. C'est la pression continue des travailleurs, dont la CGT peut revendiquer pour une très grande part l'organisation constante, qui a permis, jusqu'à présent, de faire obstacle aux menées factieuses. C'est la volonté populaire qui a, en fin de compte, au travers de milliers de pétitions, délégations, manifestations, contraint les gouvernants à ne plus pouvoir retarder encore la négociation et la conclusion du cessez-le-feu.

Mais les années passées, perdues, en même temps qu'elles ont accumulé les ruines, les tortures, les morts, ont permis l'organisation et le renforcement des éléments fascistes que nous avons été les premiers à dénoncer, et dont le visage de tueurs est maintenant évident à tous.

Ces forces factieuses, loin d'être étouffées et réduites, ce qui eut été aisé à leur origine et à de multiples occasions depuis, ont trouvé trop de complicité et d'aide dans l'appareil de l'Etat. Elles se sont nourries de la gangrène colonialiste et raciste. Cela, nous avons été les premiers, à la CGT, à le proclamer.

Aujourd'hui les forces fascistes sont pratiquement intactes, les coups que le pouvoir se prévaut de leur porter sont dérisoires. Aussi, en dépit des accords d'Evian, le danger qu'elles représentent existe toujours.

Nous, les travailleurs, sommes conscients de notre force qui nous a permis à plusieurs reprises de faire reculer le danger fasciste. Nous savons que c'est avant tout nos explications et nos actions dans nos entreprises, dans nos localités, au sein des Comités Antifascistes, qui liquideront les forces ignobles qui nous asserviraient, nous priveraient de tous droits et renouvelleraient, dans notre pays, les dégradantes méthodes nazies.

NOTRE PLATEFORME REVENDICATIVE

La plateforme revendicative intersyndicale, ratifiée par l'Assemblée Générale de février à Paris, a été déposée au CNRS. Nous venons d'apprendre que M. COULOMB reçoit l'Intersyndicale, comme elle le lui a demandé, sur ce sujet, le 27 mars.

Nous saurons mener le front ~~les~~ luttes fondamentales pour conserver le droit de revendiquer et les actions revendicatives nécessaires pour améliorer encore notre situation après "le milliard".

LES COMMISSIONS D'AVANCEMENT

Dans cet article nous allons examiner les résultats de la commission paritaire d'avancement pour 1962, et les remarques faites par nos représentants à cette commission.

Dans le journal du mois prochain nous examinerons les résultats de la commission des dérogations.

Mais nous pouvons dire d'ores et déjà que la commission des dérogations (qui est non paritaire) connaît une faveur grandissante auprès des patrons, lesquels semblent

méconnaître toutes les possibilités de la commission paritaire. Il y a eu un certain nombre de possibilités en commission paritaire, qui n'ont pas été utilisées par manque de candidats.

Nous reviendrons tout à l'heure sur ce problème, mais il appelle déjà la remarque suivante : "la commission des dérogations deviendrait-elle une nouvelle commission non paritaire d'avancement à l'ancienneté ?".

Notre syndicat doit se pencher sur tous les problèmes posés par cette situation.

I - Les avancements d'échelons

Chacun sait que les avancements d'échelon ont lieu exclusivement au choix, au vu des notes chiffrées, aucun agent ne pouvant demeurer plus de 3 ans dans un échelon. Il existe par ailleurs un "super-choix" qui consiste à répartir ce que nous appelons les "échelons accélérés à 18 mois". Les bénéficiaires de ces échelons sont les agents les mieux notés dans leur service.

Cette possibilité peut toucher de nombreux agents puisque le statut fixe à 1/6 de l'effectif de chaque catégorie le nombre d'accélération possibles.

Agents ayant eu une accélération en 1962			
2 A : 17	4 B : 4	9 B : 7	2 D : 2
3 A : 16	5 B : 48	1 C)	3 D : 14
1 B : 46	6 B : 27	2 C) 16	4 D : 16
2 B : 35	7 B : 11	3 C)	5 D : 5
3 B : 69	8 B : 3	4 C)	6 D : 11

Ainsi, 347 agents ont vu en 1962 leur ancienneté réduite de 6 mois pour passer à l'échelon supérieur. Le critère utilisé est, la note maximum d'un patron pour les agents d'un labo où se trouvent plusieurs agents du CNRS, et la meilleure appréciation pour les agents isolés comparés les uns par rapport aux autres. Ce critère appelle un certain nombre de remarques.

La plus grosse difficulté provient du fait que plus de 1.000 Patrons notent les agents du CNRS, et que bien peu connaissent les règles de notation et d'avancement de leur personnel. Et ceci, il faut bien le reconnaître, malgré les notes explicatives adressées chaque année par le CNRS et qui tiennent compte des avis de la commission paritaire.

Prenons quelques cas typiques :

1) tout d'abord le laboratoire où personne n'a jamais d'échelons accélérés, le patron notant uniformément tous ses agents malgré les demandes réitérées du CNRS.

2) le laboratoire où plusieurs chefs de service notent les agents d'un même patron : il est évident que si le système de notation n'est pas uniformisé des agents se trouvent défavorisés, car leurs notes sont considérées comme étant données par la même personne.

3) le patron note en fonction de la hiérarchie (les A ayant les meilleures notes, et les petites catégories les moins bonnes, ou quelquefois le contraire) : il est évident que ce sont toujours les mêmes qui ont les accélérations.

4) le cas classique où un seul agent possède la note maximum dans un service, il écarte de ce fait tous les autres agents d'une accélération.

5) Enfin les isolés ont été bien souvent défavorisés, puisqu'ils sont servis les derniers "avec les restes".

Comment remédier à cette situation ?

Tout d'abord, par un travail d'explication "patient" auprès des patrons et des

chefs de service, s'ajoutant aux circulaires du CNRS (qui ne sont pas toujours lues) Ce travail doit inciter les patrons à connaître nos règles d'avancement, et à noter leur personnel de manière à favoriser les meilleurs éléments quel que soit le nombre de ces éléments.

Ensuite en respectant au sein de la commission la répartition des accélérations entre les gros labos et les isolés qui représentent environ 50% de l'effectif. La décision prise cette année par la commission, d'écarter les agents ayant bénéficié d'une accélération dans les deux dernières années doit permettre, et a permis, cette plus juste répartition.

II) Les CHANGEMENTS DE CATEGORIE

A l'exception des catégories D, et du passage de 3 en 2B, et de 2 en 1 A, un grand nombre de possibilités d'inscription sur la liste d'aptitude à une catégorie supérieure n'ont pas été utilisées.

Nous avons déjà dit plus haut que beaucoup de patrons méconnaissaient les possibilités des commissions paritaires, et utilisaient de plus en plus les commissions de dérogations; sauf pour les catégories D où le pourcentage en dérogation n'est que de 5% (au lieu de 20%).

La raison essentielle de l'inutilisation des places était donc le petit nombre de candidats. A cela s'ajoutait la faiblesse de nombreux rapports; il est certain que bien des collègues n'ont pu être défendu efficacement, à cause de leur négligence à fournir à nos représentants les arguments, que ceux-ci auraient pu utiliser dans la discussion.

Inscription sur la liste d'aptitude

Catégorie postulée	Nombre de candidats	Nombre de possibilités	Nombre d'inscrits	Possibilité reportée en 1963
1 A	26	9	6	3
2 A	2	15	1	14
3 A	18	6	6	0
1 B	8	21	5	16
2 B	60	16	16	0
3 B	23	59	18	41
5 B	2	illimitée	2	illimitée
6 B	2	"	"	"
7 B	3	"	1	"
8 B	1	"	0	"
1 C	15	"	9	"
2 C	3	"	2	"
3 C	2	"	2	"
2 D	35	9	7	2
3 D	9	4	4	0
4 D	3	2	2	1

La lecture de ce tableau nous ramène à certaines remarques faites l'an dernier et qui restent valables :

- le passage le plus difficile reste toujours celui de 3 en 2B (3B la plus importante catégorie du CNRS, mais où la possibilité de passage est de 1/9 des recrutements de la 2B).

- l'Administration écarte les demandes de 6 en 5 B des agents pour lesquels existent un examen professionnel du CNRS d'accession à la 5B.

- L'administration reste opposée à la promotion en 7 et 8 B des femmes de ménage, si le rapport ne permet pas de prouver qu'elles effectuent un autre travail.

- L'existence de la commission de dérogations a encore diminué le nombre de candidats présentés en Commission paritaire.

- Les rapports des patrons sont nettement insuffisants en ce qui concerne le travail des agents proposés et leur initiative et contribuent souvent à démontrer que l'agent "est bien où il est".

Par contre, l'existence de la nouvelle catégorie 2 D a montré plus impérieusement la nécessité de répartir avec justice dans les catégories D les postes entre les services centraux du C.N.R.S. et les administratifs des laboratoires.

En conclusion sur cette commission 1962 : il est certain que la caractéristique essentielle est l'accentuation de la tendance soulignée dans notre bulletin de mai 1961 montrant "... la faveur grandissante de la commission des dérogations auprès des patrons". Cette commission de dérogation aura lieu les 29 et 30 mars.

Nous verrons dans le prochain article traitant des résultats de la commission des dérogations, quels sont les inconvénients de cette situation, et ce que propose notre syndicat pour y remédier.

LES PRIMES DU 1er SEMESTRE 62

(en nouveaux francs)

1 A	+	10%	1820,72	5 B	-	12%	443,94
2 A	sup.	"	1326,24	6 B	-	(4% x 2)	243,52
2 A	inf.	"	1326,24	7 B	-	(4% x 2)	217,28
3 A	"	"	1231,28	1 C	-	12%	798,00
1 B	-	12%	871,02	2 C	-	12%	612,54
2 B	-	"	661,26	3 C	-	12%	455,16
3 B	-	"	565,68	4 C	-	12%	391,50
4 B	-	"	481,44				

LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE DU C.A.E.S.

C'est le vendredi 30 mars à 17 h., que se tiendra la prochaine Assemblée générale du C.A.E.S. Nous demandons à tous d'y aller, ou bien de donner leurs mandats à leurs délégués d'établissement (44, rue de Rennes Salle C).

Edité par nos soins, le Gérant F. Roide, 10, rue de Solférino.